

quize jours se sont écoulés et il est probable que cela sera différé pour le Message du Président, le 4 de ce mois, ou qu'on trouvera que ce plan n'a jamais eu d'existence officielle.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* :

« Depuis la guerre d'Amérique, la culture du coton a pris partout un développement considérable, et notamment dans plusieurs contrées de l'Europe. »

« En Italie surtout, la production s'est accrue dans de grandes proportions. »

« La récolte de 1863 était d'une valeur de 60 millions de francs, et celle de cette année, d'après les renseignements parvenus au ministère du commerce de ce pays, s'élèvera au chiffre de 150 millions. »

« Le gouvernement italien a compris toute l'importance de ces résultats, et pour encourager la culture du précieux textile, il a ouvert à Turin une exposition, où étaient représentés les spécimens de tous les genres de coton récoltés dans les différentes provinces composant le royaume d'Italie. »

« Dans le but de faire connaître ces produits de la péninsule, le président de la commission royale près de l'exposition en a adressé au consulat de Rouen, cette ville étant un des centres manufacturiers les plus importants de France, quatre-vingt-onze échantillons. »

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 9 décembre.

On se rappelle que la Prusse et l'Autriche ont consacré à leurs propres dépenses de deux millions environ de boni qui se trouvaient au compte des recettes du Holstein et qui devaient rester à ce dernier. Les commissaires holsteinois ont donné leur démission en protestant contre ce fait ; mais les deux grands gouvernements allemands ont refusé de l'accepter.

Les hostilités continuent entre le Brésil et la république de l'Uruguay. L'amiral brésilien a notifié aux diverses puissances le blocus des côtes de cette république, et annoncé l'intention qu'il avait d'exercer le droit de visite sur les bâtiments de commerce de toutes les nations. Le consul général de France à Montevideo, M. Martin Maillefer, a protesté le 31 octobre contre cette prétention, et les représentants des autres puissances ont imité son exemple.

Le bruit a circulé parmi les spéculateurs que lord Palmerston et le chancelier de l'Echiquier se trouvaient en pleine dissidence à propos des réductions que ce dernier propose et que le premier ministre refuse d'agréer. M. Gladstone voudrait retrancher du budget 4 millions sterling. Sur ces 4 millions, deux millions au moins seraient obtenus par la réduction des dépenses. C'est sur ce point délicat que porte le débat. Lord Palmerston admet en effet une réduction de 2 millions sterling (50 millions de francs) sur le budget, dont on se couvrirait au moyen de l'excédant annuel de recettes. M. Gladstone tient à son projet entier. Il serait curieux qu'une crise ministérielle sortit de là au moment même où l'on tenait pour certain que le cabinet britannique n'avait rien à craindre des torys.

La *Gazette de Londres* annonce que M. Giffard est nommé consul d'Angleterre à la Vera-Cruz.

On s'entretient depuis quelques jours d'un vol commis au préjudice du ministre de l'intérieur, par un de ses employés. Voici les informations que l'*Indépendance belge* publie sur cette soustraction :

« L'incident relatif à la soustraction d'une somme assez importante au ministère de l'intérieur est parfaitement exact, et s'explique par la disposition actuelle des diverses localités de ce ministère. L'habitation du ministre, son cabinet et la plupart des bureaux sont placés au boulevard ; plusieurs services, entre autres ceux de la caisse et de la comptabilité fonctionnent encore rue de Grenelle. Il en résulte que l'on est sans cesse obligé de transporter l'argent nécessaire à tous les besoins de la rive gauche à la rive droite de la Seine, et c'est dans un de ces voyages que les fonds confiés à un employé subalterne, dont on se croyait sûr, auraient disparu avec le détenteur, qui a pris la fuite. »

Le tribunal correctionnel après avoir entendu les plaidoires des défenseurs et le réquisitoire du substitut dans la plainte en refus d'insertion intenté par les liquidateurs de la caisse générale des chemins de fer aux journaux le *Sicéle*, le *Constitutionnel* et la *Finance* a remis à mercredi prochain pour prononcer son jugement.

Jeudi matin, M. Dunoyer, avoué à la Cour impériale, s'est présenté au greffe et a signé un pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu hier par la cour, au nom de MM. Garnier-Pagès, Carnot, Dréo, Hérod, Clamageran, Floquet, Ferry, Durier, Corbon, Jozon, Hérisson, Melsheim et Bory.

La Cour de Rouen a prononcé hier son arrêt dans l'affaire dite des Correspondants des journaux de province. En opposition avec l'arrêt de la Cour de cassation, elle s'est prononcée de même que la Cour impériale de Paris, pour la culpabilité de M. de Saint-Chéron et de Clairbois, attribuant à leurs dépêches, le caractère d'une publication périodique soumise au décret de 1852.

Par suite du nouvel arrêt l'affaire va revenir en Cour de cassation, toutes Chambres réunies. Les suppositions sont très diverses au Palais sur l'issue du dé-

bat. Dans le cas où la Cour suprême reviendrait sur sa précédente décision, l'arrêt qu'elle prononcera devra être enregistré purement et simplement par une des Cours de l'empire. La même transcription aura lieu si elle maintient contre l'interprétation des Cours de Paris et de Rouen, son sentiment favorable à la liberté des correspondances politiques.

Après les Polonais qui ont été massacrés par les bourreaux à la solde de l'Empereur de Russie ou exilés en Sibérie par ses ordres paternels, il restait encore à chasser des couvents les religieux catholiques romains. Cette *besogne* de Cosaques a été accomplie avec tous les égards habituels ; et comme ce n'était pas assez d'avoir chassé les moines et les prêtres, on a complété la mesure en s'emparant de leurs biens. Aujourd'hui, il s'agit de convertir au culte grec-orthodoxe les heureux habitants de la Pologne qui ont la prétention d'y vivre, quand même, n'éprouvant pas d'ailleurs un goût bien prononcé pour la Sibérie. Aux uns on s'adresse avec la menace, chez d'autres on emploie un système d'infamie en offrant aux renégats des titres de noblesse ! A tous ceux dont l'indignation déborde en présence de cette infernale combinaison, il n'y a qu'une réponse à faire : Rien ne peut étonner de la part de la Russie.

On écrit de Bruxelles, à l'Union : Le Conseil communal de Louvain vient de voter la suppression des divisions et des séparations qui existent actuellement au cimetière pour les différents cultes. Cette odieuse mesure a produit la plus vive impression à Louvain, et a révolté tous les honnêtes gens. C'est une violation flagrante de la liberté des cultes, et par conséquent de la Constitution belge qui l'a formellement garantie.

Le Parlement aura certainement à s'occuper de ce vote inique et scandaleux, d'autant plus qu'il est déjà saisi d'une pétition signée de plus de 800,000 personnes, qui réclament, au nom de la liberté des cultes, la liberté des sépultures catholiques.

Le premier volume de la *Vie de César* paraîtra, dit-on, dans le courant de janvier.

M. Mocquard, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet de Sa Majesté, sénateur, est mort vendredi à sept heures, en son hôtel de la rue de Rivoli.

M. Mocquard n'a été ni ministre, ni ambassadeur ; il a été simplement secrétaire de l'Empereur, et c'est ce qui lui a permis d'être un intermédiaire qui rayonne sur tout. Pour mener à la fois les affaires du cabinet de l'Empereur, donner des audiences, rendre des visites, accorder quelques instants à la famille, à l'amitié, aux lettres, M. Mocquard a été assujéti à un genre d'existence dont bien des gens s'effrayeraient. Levé chaque jour de très bonne heure, il commençait le dépouillement de cette énorme correspondance qui, de tous les points de la France et de l'Europe, afflue vers l'Empereur. Tout cela doit être catégorisé d'un coup d'œil rapide et sûr ; et comme la plupart de ces lettres ont un caractère confidentiel absolu, elles ne peuvent être livrées aux bureaux. Le travail avec l'Empereur, les rapports avec les divers ministres, prenaient ensuite la journée. Cet énorme travail demandait une clarté, une précision, une mémoire prodigieuses.

Toutes les personnes qui ont eu l'honneur de connaître M. Mocquard ou de l'approcher ne perdront de leur vie le souvenir de la supériorité en toutes choses de l'homme incommensurable capable, ni de son incomparable bienveillance. M. Mocquard a pu dire en mourant qu'il n'avait jamais fait de mal à personne, ni abusé de la haute position qu'il devait à l'Empereur si ce n'était pour faire beaucoup de bien.

M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, qui avait déjà fait plusieurs visites à M. Mocquard est venu lui apporter les dernières consolations de la religion. C'est presque aussitôt après les avoir reçues que M. Mocquard s'est éteint.

M. Mocquard laisse quatre enfants : M. Amédée Mocquard, notaire ; M. Ernest Mocquard, chef de bataillon ; Mme Frachon et Mme Raimbeaux, dont le mari est écuyer de l'Empereur.

On annonce que les obsèques de M. Mocquard auront lieu lundi, et que les frais seront faits par la liste civile.

Une dépêche télégraphique a aussitôt informé l'Empereur de la perte que Sa Majesté venait de faire. C'est avec la plus vive douleur que l'Empereur a reçu cette nouvelle, à laquelle les derniers bulletins n'avaient pu le préparer. Une foule nombreuse d'amis, de fonctionnaires, s'est présentée aujourd'hui à la demeure de M. Mocquard, rue de Rivoli, 192.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

— Une dépêche télégraphique annonçait, il y a quelques jours, qu'un incendie avait dévoré la manufacture des tabacs à Madrid. La *Bolsa* du 5 décembre contient sur ce sinistre les premières informations que voici :

Aujourd'hui, dans la matinée, un effroyable incendie a détruit complètement la manufacture des tabacs.

D'après les premiers calculs, les pertes s'élèvent à plus de dix millions de réaux. Au moins quatre mille femmes, employées à la confection des cigares, sont sans travail. Quatre gardiens ont péri dans les flammes qui attaquaient à la fois tous les

côtés de l'édifice. On croit que cet incendie est l'œuvre de la malveillance.

— Le *Journal du Gers* raconte un accident déplorable, rendu plus affreux encore par une touchante circonstance, survenu à St-Justin, canton de Marciac :

Une vieille fille octogénaire, qui, depuis plusieurs jours, gardait le lit à cause de ses infirmités, avait voulu se lever pendant quelques instants. Le feu a pris à ses vêtements ; une jeune enfant de onze ans a voulu essayer d'éteindre les flammes qui enveloppaient sa vieille tante, le feu a également pris à sa robe, et toutes deux sont mortes calcinées. Lorsque les voisins sont venus pour leur porter secours, elles avaient cessé de vivre.

— S'il faut en croire une feuille de Trieste, une cinquantaine de personnes auraient perdu la tête à Venise par suite des prédictions de M. Mathieu (de la Drôme) qui avait annoncé d'effroyables ouragans dans ces parages du 23 novembre au 3 décembre. Nous voici au 10 décembre et les ouragans en question n'ont encore été signalés nulle part. A quelqu'un qui lui faisait ce reproche, M. Mathieu aurait répondu : On ne veut pas de notre temps que le Pape soit infallible ; pourquoi le serais-je plus que lui ?

— Un bazar au profit de l'association des tirailleurs a été ouvert à Stockholm. Entre autres articles de curiosité on y voit une collection de fleurs cueillies à Sainte Hélène sur le tombeau de Napoléon par le célèbre professeur Anderson, pendant le voyage de la frégate suédoise *Eugénie*. Ces fleurs, accompagnées d'une notice intéressante, sont disposées dans un magnifique album portant cette inscription : « *Album des fleurs Napoléon*. »

— L'*Aigle*, de Toulouse, publie ce qui suit :

Dans une ferme importante de Belgique, on avait remarqué avec étonnement que, chaque nuit, un horrible massacre de poules et de canards s'accomplissait sans qu'on pût découvrir les traces du meurtrier. Qui fallait-il accuser ? Est-ce le renard ? On y avait bien songé d'abord ; mais l'attitude tranquille du chien de garde, qui ne donnait jamais l'éveil par ses aboiements, avait fait renoncer à cette idée.

Ce chien, matin de la plus grande taille et redouté pour sa férocité, était enchaîné à l'entrée de la basse-cour pendant toute la nuit. En désespoir de cause, on le soupçonna. Il fut surveillé, et l'on s'aperçut que, sans être malade, il laissait intacte sa pitance journalière.

Cela donna l'éveil ; on se mit aux aguets, et voici l'étrange spectacle dont on fut le témoin : Aussitôt que l'heure du crime avait sonné, l'animal faisait glisser sa tête hors du collier, assez lâche et, une fois libre, trompant la confiance de ses maîtres, mettait le poulailler au pillage.

Cela fait, désireux d'effacer les traces accusatrices de sa coupable conduite, il se rendait à la rivière voisine, s'y plongeait à plusieurs reprises et revenait prendre son poste à la chaîne en introduisant sa tête dans le collier ; de sorte que le matin on le voyait enchaîné et dormant du sommeil de l'innocence.

N'y a-t-il dans ce fait que de l'instinct ? On a peine à le croire, car, pour son accomplissement, il exigeait un plan raisonné et combiné à l'avance, dont toutes les parties, solidaires les unes des autres, nécessitaient un véritable effort de l'intelligence. D'ailleurs, il est évident que, dans ce cas, le chien n'agissait pas selon des précédents et des impulsions innées propres à tous les autres membres de la race canine, car il existait là plusieurs conditions essentielles qui ne peuvent se rencontrer toujours.

Or, chacun sait que la seule distinction possible entre l'intelligence et l'instinct est tout dans le degré de perfectibilité de la première, qui croît et se développe avec l'être qui en est doué, tandis que l'instinct est immuable dans son mode d'action, et que l'animal qui le possède l'a reçu à la naissance dans le degré le plus parfait de développement propre à son espèce.

On voit que la solution est embarrassante ; aussi, je laisse aux lecteurs le soin de la décider. — Dr Jeanbernat.

— A propos de l'arrivée à Paris du général Tom-Pouce, et de la naine, sa femme, on peut se rappeler qu'il est mort dernièrement dans la capitale un homme moins célèbre que M. Stafford, et pourtant aussi grand, c'est-à-dire aussi petit. C'était également un nain, mais un nain historique, un nain de noble maison. Il n'était jamais monté sur les tréteaux et, loin de chercher la réclame, il la fuyait comme la peste.

Ce personnage, appelé Richebourg, avait 60 centimètres de haut. Il avait vécu à la cour du duc d'Orléans, attaché en qualité de sommelier (titre honorifique) à la personne de la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe. Il avait alors quinze ou seize ans. Richebourg se trouva mêlé, sans le savoir, à des événements politiques fort considérables. On l'habillait en bébé, on lui entourait la tête d'un bonnet, on se trouvaient placées des dépêches importantes, et il passait ainsi en pays ennemi, sans que personne songeât à se méfier de cet étrange courrier, que l'on faisait accompagner d'une nourrice, afin de compléter l'illusion.

Richebourg vivait à Paris depuis trente ans, dans une maison du faubourg Saint-Germain, sans jamais sortir. Il était fort timide, et s'enfuyait dès qu'il entendait la voix d'un étranger. Néanmoins, avec sa famille, il était très communicatif et d'un esprit enjoué. Il recevait de la famille d'Orléans une pension annuelle de 3,000 f.

Cet être exceptionnel est mort à près de 92 ans, regrettant la vie, et disant qu'il n'en avait pas assez joui.

— L'un de ces jours derniers un ouvrier venait de toucher sa paie. Il entre dans un bureau de tabac, demande pour 20 centimes de tabac à fumer et jette une pièce d'un franc sur le comptoir. Le débitant, croyant que c'est une pièce de 2 francs, lui rend la monnaie. L'ouvrier s'éloigne, mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il s'aperçoit, en comptant son argent, de l'erreur du marchand. Il retourne sur ses pas, entre dans le bureau de tabac pour rendre le surplus de la somme.

— Vous vous êtes trompé, dit-il au débitant, qui lui répond :

— Tant pis pour vous, il fallait compter votre argent avant de sortir.

— Mais pourtant... réplique l'ouvrier.

— Il n'y a pas de mais pourtant, je suis sûr, moi, de ne pas m'être trompé.

— Vous en êtes sûr ?

— Très sûr.

— Alors, c'est bon.

Et l'ouvrier se tournant vers un sergent de ville qui venait d'entrer :

— Tenez, lui dit-il, voici un franc que vous remettrez au commissaire de police pour les pauvres.

Et, désignant le débitant stupéfait, il ajouta en partant :

— De la part de monsieur.

— A la 5^e chambre, rapporte le *Monde judiciaire*, un commis d'architecte réclamait à son patron ses appointements en retard, et la lettre suivante a été lue à l'audience par M^e Frémard, son avocat :

En l'an de grâce 1864, celui qui sans autre fortune que ses mains, ne reçoit pas le prix de son travail, est forcé :

1^o De mourir de faim ;

2^o De coucher dehors, ce qui est défendu par les règlements de police, sous peine de prison pour vagabondage ;

3^o De rester nu, sous la même peine, pour outrage public à la pudeur ;

4^o De se mettre voleur, ce qui est un métier difficile et fatigant.

(Il y a là évidemment une épithète oubliée.)

Je ne parle pas de la possibilité d'emprunter : on ne prête qu'aux riches.

Excusez-moi, monsieur, de plaisanter avec ma misère... etc.

Le tribunal, touché de ce programme et des preuves de la crépée, a condamné le patron.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : Les héritiers de Mme de Pauw, représentés par M^e Quillet, avoué, ont assigné la succession vacante Lapommerais en nullité des endos faits par leur auteur sur les polices d'assurances passées avec les diverses compagnies. Les compagnies d'assurances : la Nationale, l'Union, le Phénix, la Caisse paternelle, et les compagnies anglaises le Gresham et l'Internationale, ont été appelées en cause ; elles sont quant à présent, représentées par M^e Bourse, avoué.

Le curateur à la succession vacante est M. Béqué, représenté par M^e Audouin, avoué. C'est dans ces termes qu'une instance est introduite devant le tribunal de la Seine et viendra prochainement à l'audience de la première chambre. Les compagnies d'assurances, la Générale et l'Impériale ont transigé avec les héritiers de Mme de Pauw, et ne sont pas mises en cause.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 9 décembre.

La hausse subit décidément un temps d'arrêt. Le marché a été un peu plus faible qu'hier, surtout au commencement de la Bourse.

L'Italien est mieux tenu.

Le Comptant est inactif.

Les Consolidés ont monté de 1/8 à 89 5/8 à 3/4.

La Rente reste à 66.40, son cours de début après avoir fait 66.20 au plus haut et 66 fr. au plus bas.

L'Italien s'est élevé de 65.60 à 65.90.

Le Mobilier s'est relevé de 927.50 à 940 pour finir à 938.75.

L'Espagnol s'est tenu de 605 à 596.25 ; il reste à 602.50.

Il y a peu de changement sur les Chemins.

La Société Générale est à 573.75, et l'Emprunt Mexicain à 50 7/8.

Banque de France. — 3,507.50.

Credit foncier. — 1,230.

Pour tous les articles non signés, J. Rebox.

THEATRE DE LILLE

Dimanche 11 Décembre.

Ouverture à 8 h. 1/2. — On commencera à 5 heures 1/4.

Représentation Extraordinaire.

Abonnements suspendues

FAUST

Grand opéra en 5 actes.

—

Les Mystères de l'Été

Vaudeville en 5 actes.

—

Demain lundi.

Représentation de

M. Raval

1^{er} Comique du palais Royal et de

Mlle Deschamps

4^{er} ingénuité du même théâtre.

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :

	Lettr. affr.	non affr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
De 10 gr. jusqu'à 20 gr.	0 40	0 60
De 20 » 100 »	0 80	1 20
De 100 » 200 »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	Lettr. affr.	non affr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 10 jusqu'à 20 »	0 20	0 30
de 20 » 100 »	0 40	0 60
de 100 » 200 »	0 80	1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

La Monographie des Hémorroïdes

par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Echiquier, Paris. (Consult.) Aüranch. 5006

Hospice et Hôpital Civils DE ROUBAIX

FOURNITURES

NECESSAIRES

PENDANT L'ANNÉE 1865.

AVIS. — La commission administrative des Hospices de Roubaix, fait savoir que le Lundi 19 Décembre 1864, à neuf heures très précises du matin, elle procédera dans une des Salles de l'Hôtel-de-Ville, aux conditions dont elle donnera alors connaissance au public et dont il peut dès aujourd'hui prendre connaissance au Secrétariat, rue Neuve, 44, à l'Adjudication au rabais sur soumissions cachetées, des Fournitures d'Aliments et autres Objets nécessaires audit établissements pendant l'année 1865 et dont le détail suit :

1 - 3000	kil. pain, dit demi-avot.
2 - 2800	» pain de fleur, dit pain français.
3 - 17300	» viande (bœuf veau et mouton.
4 - 1350	» Beurre frais.
5 - 20220	» Litres lait doux.
6 - 660	» Tonneaux lait battu (le tonneau de 74 litres.)
7 - 28400	» Œufs.
8 - 29000	» kil. pommes de terres.
9 - 10	» hectolitres haricots.
10 - 936	» fromages de Maroilles, 4 ^{re} qual. poids de 500 gr.
11 - 1400	» kil. sel blanc.
12 - 300	» litres vinaigre de bière.
13 - 200	» kil prunes d'Entes.
14 - 720	» sucre blanc.
15 - 210	» sucre vergeois.
16 - 80	» sucre candi.
17 - 140	» litres huile d'œillette, bon goût.
18 - 1200	» kil. riz.
19 - 1200	» mètres toile pour draps de lit.
20 - 1300	m. blanche pour chemises.
21 - 600	» bleu.
22 - 130	» à carreaux.
23 - 400	» blondine.
24 - 400	» grise pour paillasses.
25 - 225	» pour tabliers de scours.
26 - 100	» grise pour doublure.
27 - 100	» cotonnade pour tabliers.
28 - 100	» calicot blanc.
29 - 500	» molleton bleu foncé.
30 - 200	» gris.
31 - 200	» drap bleu de troupe.
32 - 100	» bège.
33 - 200	» lustrine noire.
34 - 200	» mérinos noir.
35 - 250	» mouchoirs de col indienne.
36 - 250	» de poche.
37 - 100	» printanière.
38 - 60	» cravates.
39 - 60	» casquettes.
40 - 100	» capots de laine.
41 - 50	» mètres coutil bleu fil.
42 - 300	» calicot pour suaires.
43 - 15	» brillanté.
44 - 6	» douzaines bandes de bonnets.
45 - 300	» bonnets de coton pour hommes.
46 - 15	» kil. laine bleue.
47 - 15	» gris-bleuté.
48 - 85	» hectolitres braises.
49 - 1500	» kil paille d'avoine.
50 - 800	» zostère.
51 - 30	» mètres toile d'emballage.
52 - 175	» cercueils.
53 - 100	» kil. chandelles mouillées.
54 -	» Epicerie.

Les soumissions devront être faites sur papier timbré et remises au Secrétariat, rue Neuve, 44, au moins un quart d'heure avant l'adjudication, passé ce délai, elles seraient refusées.

LE MAIRE,

5008

ERNOULT-BAYART.